

Loi N° 70-53 du 20 novembre 1970, portant ratification du décret-loi N° 70-13 du 16 octobre 1970, portant réorganisation de l'Office National de l'Huile (1).

Au nom du Peuple,

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne,

L'Assemblée Nationale ayant adopté;

Promulguons la loi dont la teneur suit :

Article Unique. — Est ratifié le décret-loi N° 70-13 du 16 octobre 1970, portant réorganisation de l'Office National de l'Huile.

La présente loi sera publiée au *Journal Officiel de la République Tunisienne* et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait au Palais de Carthage, le 20 novembre 1970

Le Président de la République Tunisienne :

HABIB BOURGUIBA

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 12 novembre 1970.